

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT NICOLAS DE REDON – Société ROMI

Par arrêté préfectoral n° 2018/ICPE/293 en date du 27 novembre 2018, une enquête publique est ouverte à la mairie de Saint Nicolas de Redon, pendant une période de 16 jours du jeudi 3 janvier 2019 à 9h au vendredi 18 janvier 2019 à 16h30, portant sur la demande présentée par la Société ROMI en vue d'exploiter une plateforme de transit, regroupement et traitement de déchets à Saint Nicolas de Redon, Parc d'Activités des Bauches.

Cet établissement est soumis à autorisation sous les numéros 2718-1 et 2791-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur Jean-Claude VERDON, retraité ingénierie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Saint Nicolas de Redon, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- jeudi 3 janvier 2019 de 09H00 à 12H00
- mercredi 9 janvier 2019 de 08H30 à 12H30
- vendredi 18 janvier 2019 de 13H30 à 16H30

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr) et déposé en mairie de Saint Nicolas de Redon où il sera également accessible sur un poste informatique. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairie.

Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie de Saint Nicolas de Redon (Hôtel de ville 26 rue de Nantes 44460 Saint Nicolas de Redon) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : enquete.romisainnicolasderedon@gmail.com. La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Saint Nicolas de Redon pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la Société ROMI 112 b rue Eugène Pottier BP 72067 35 920 Rennes Cedex.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.